

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0666

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom : TAZENVACHT FATIMA

Date de naissance : 21/10/11 1972

Adresse : 268 Rme Albeny

Bis DOUNIA Apt 28 CASABLANCA

Tél. : 0661210202 Total des frais engagés : 1881,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENHARBIT Boutheina
Dermatologue

Date de consultation : 19/09/2023

Nom et prénom du malade : KHALID ALLAL BEN ABDELLAH

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Dermatosé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 23/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Khalid Allal Ben Abdellah

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/09/83	Ex	+	300 DT	Dr.BENHARBIT Boutheina Dermatologue 091034306
	Destruction de Vegetation		500 DT	Dr.BENHARBIT Boutheina Dermatologue 091034306

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmaciens N° 6 Boulevard Hassan II Casablanca Tel: 05 24 50 44 	26.09.23	T = 131,71 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p style="text-align: center;"> abordatice TOU d'Analyses Médicales Sorétariat 8, Rue Laivoisier - Casablanca Tel: 0522 86 50 00 / Fax: 177 </p>	11/01/93	B.6000 + P.12.5	850,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

BACTOSPRAY 60ML
LOT: PF2301002
EXP: 01/2026
PPC: 69.00DH

فوبيدين® 2%
كريم
أنبوب من 15 غ

60 ml

Distribué par:
Laboratoire ADDAX MAROC
Avenue Stendhal. RES BENBER
Casablanca - MAROC
www.addaxmaroc.com

المستشفى الجامعي
الدولي محمد السادس



39,70

ORDONNANCE

Bouskoura, le : 26.09.23

41c Riaoui Ghali

Pharmacie Accord
N° 6 Boulevard Hassan II
Rés. Arcadia California Casablanca
Tél: 0524 44 544

- 63,00 1) (Crypte) Betadine solution 9% / ADDAX Bactospray
1 opp x 2 / jour
- 39,70 2) Fucidine crème.
1 opp x 2 / jour
- 23,00 3) Compresses stériles 5x5 cm.
- T = 131,70
- Dr. BENHARBIT Bathéina
Dermatologue
INPE 091034306



ORDONNANCE

Bouskoura, le : 26.09.23

M^e Riaoui Ghali

DESTRUCTION DE VEGETATIONS VENERIENNES

Dr.BENHARBIT Bouthaina
Dermatologue

CINPE = 091034306



ORDONNANCE

Bouskoura, le : 19.09.2023

Mr Ridouani Ghali

Prière de faire :

- 1°) Sérologie HIV₁ et₂
- 2°) TP HA - VDRL
- 3°) Ag Hbs.
- 4°) Ac Anti HVC.

Dr.BENHARBIT Boutheima
Dermatologue

09103432
Labo Générale TOUZANI
d'Analyses Médicales
Secrétariat
18, Rue La Voisier - Casablanca
Tel. 0522 86 50 00 / Fax : 0522 86 50 00

Ouvert 24/24H et 7/7J



Dr Jaouad TOUZANI

Spécialiste en : Parasitologie - Mycologie
 Bactériologie - Virologie Clinique - Immunologie
 Hématologie - Pathologie Médicale - Biochimie
 Biologie de la Reproduction
 Médecine Fonctionnelle et Nutritionnelle

Ancien Assistant des Hôpitaux de France et du CHU de Casablanca
 Diplômé de la Qualité en Biologie Médicale - Université Paris V
 Auditeur Qualité Certifié Iso Afnor France

FACTURE N° : 230919088

Casablanca le 19-09-2023

:

M Ghali RIDAOUI

Date de l'examen : 19-09-2023

INPE : 093060911

Analyses :

CN	Récapitulatif des analyses Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25
0317	Hépatite B / Ag HBS	B120
0324	Hepatite C / Dépistage	B300
0285	TPHA qualitatif	B50
0283	VDRL qualitatif	B20
	Sérologie HIV (1+2)	B200

Total des B : 690

TOTAL DOSSIER : 950 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent cinquante dirhams

Laboratoire TOUZANI
 d'Analyses Médicales
 Secrétariat
 18, Rue La Voisier - Casablanca
 Tel: 0522 86 50 00 / Fax: 0522 86 50 01

La Qualité est notre souci permanent

HOPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL MOHAMMED VI

2300266279

F A C T U R E

N° 40 701 / 2023 du 26/09/2023

Nom patient : RIDAOUI GHALI

Entrée 26/09/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 26/09/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
Destruction de vegetations veneriennes	1.00	K	500.00 Sous-Total	500.00 500.00
Total Frais Clinique				500.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :		
CINQ CENTS DIRHAMS		Total 500.00

Encaissements		Carte Bq		Total encaissé	Solde
		500.00		500.00	0.00

Hôpital Universitaire
International Mohammed VI
Centre de Santé des Majeurs et des Personnes Adultes
Route P3011 Bouskoura, Casablanca, Maroc
INPE: 090063728 I.F: 40127291 CNSS: 9779309 ICE: 001740003000026
Tél: +212 5 29 09 11 11 / +212 5 29 09 22 22 Fax: +212 5 29 06 09 77 / +212 5 29 06 09 79

HOPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL MOHAMMED VI

2300264898

F A C T U R E

N° **39 291** / 2023 du **19/09/2023**

Nom patient : **RIDAoui GHALI**

Entrée **19/09/2023**

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie **19/09/2023**

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
Consultation de dermatologie	1,00	K	300,00	300,00
			Sous-Total	300,00
Total Frais Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS

Total 300,00

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	300,00	300,00	0,00

Hôpital Universitaire
International Mohammed VI
Consultations externes